

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT de la CORRÈZE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT**

**Délibération n° 2023-34**

Accusé de réception en préfecture  
019-211906805-20230523-2023-34-DE  
Date de télétransmission : 25/05/2023  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** 14  
**Présents** 11  
**Votants** 11

**Objet : Complémentaire santé destinée aux administrés**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 12 mai 2023

**Présents**: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL

**Absents excusés** : Mme et MM PEJOINE-MAGNAUDET, BEYNET et MARTY

**Secrétaire de Séance** : M. PEREIRA

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire donne la parole à la représentante de « Mutuaplus » pour présenter une offre promotionnelle "assurance santé pour votre commune", cette offre permet aux habitants de la commune de souscrire une complémentaire santé a des tarifs préférentiels.

Après avoir entendu et délibérer à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- d'accepter l'offre proposée par Mutuaplus
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer et régler tous documents afférents

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE.